

REPUBLIQUE
FRANCAISE

COMMUNE DE LA VOULTE SUR RHONE

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Le Jeudi 23 Avril 2026 à 18h,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA VOULTE-SUR-RHONE s'est réuni en salle du Conseil Municipal sur convocation et sous la présidence de Jérôme LEBRAT, Maire.

**Session ordinaire
Du
23/04/2026**

Etaient présents : Jérôme LEBRAT, Patrick BERGOUS, Gwendoline BERGOUS, Lucien RIVAT, Nadine CHAIX, Samir TAZEROUTI, Sandrine MEJEAN, Loic MARQUES DOS SANTOS, Annie MERCURI, Richard FUERTES, Noëlie HAILLET DE LONGPRÉ, Benjamin MILLIER, Catherine NEBOIT, Serge NGUYEN, Laurence NGUYEN, Martine SEAUVE, Régis MOREL, Éric NÉRÉ, Nadège RIADHI, Antoine FERRIER, Alain GAS, Cécile BERNARD-DUVERT, Éric BROUCKE

Date de convocation :
17/04/2026

Date d'affichage :
17/04/2026

Absent (s) excusé (s) :

Franck SCALBERT a donné procuration à Serge NGUYEN
Caroline CONSTANCIS a donné procuration à Régis MOREL
Manon CHAPELLE a donné procuration à Éric NÉRÉ
Nasser MERBAET a donné procuration à Éric BROUCKE

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Procurations : 4
Votants : 27

Noëlie HAILLET DE LONGPRÉ a été désignée secrétaire de séance.
Le quorum est atteint, l'instance peut valablement délibérer.

N° : 2026-04-043

OBJET : VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Considérant que les bases des valeurs locatives vont être revalorisées de 0.8 % pour l'année 2026,

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition des taxes directes locales sont votés annuellement par le conseil municipal,

Considérant que la municipalité n'entend pas acter d'augmentation de la fiscalité des ménages dans le cadre du vote des taux de la commune,

En conséquence, Monsieur le Maire propose de fixer les taux comme suit :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.76 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 77.48 %**
- (Pour information) Taxe d'habitation : 9.15 %

Entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** les taux d'impositions tels qu'indiqués ci avant pour l'année 2026 ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux ;
- **TRANSMET** les éléments au service de fiscalité directe locale de la direction départementale des finances publiques ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

La secrétaire de séance,
Noëlie Haillet De Longpré



Le Maire,
Jérôme Lebrat

